



BRÈVES ÉCONOMIQUES Tunisie & Libye

Une publication du Service Economique Régional de Tunis
Semaine du 22 septembre 2025

LE CHIFFRE A RETENIR

251^e

Place du port de Radès dans le
classement des ports les plus
performants du Monde (sur 405)

Tunisie

Le résultat net consolidé des sociétés cotées à la Bourse de Tunis a progressé de 9,3% au premier semestre 2025

Selon le [rapport](#) sur les résultats semestriels publié par la Bourse de Tunis le 23 septembre 2025, le résultat net consolidé de 62 entreprises (sur les 75 cotées) a progressé de 9,3% sur un an, pour s'établir à 1,6 Md TND (470 M EUR). Dans le secteur financier, principal segment coté (29 entreprises), le résultat net a progressé de 7,1%, pour atteindre 1,1 Md TND (320 M EUR) à fin juin 2025. Les 12 banques cotées ont contribué pour 885 M TND (260 M EUR), soit une hausse de 6,6% sur un an. Cette performance globale masque toutefois des différences importantes au sein du secteur. Seules sept banques ont enregistré une progression de leur résultat net sur la période : Amen Bank (+5% à 130 M TND), BIAT (+12% à 246 M TND), BNA (+17% à 155 M TND), BT (+4,7% à 85 M TND), UIB (+47,4% à 49 M TND), STB (+54,5% à 22,3 M TND) et UBCI (+18,4% à 27 M TND). Les autres établissements ont connu un recul, particulièrement marqué pour l'ATB

(-79,3% à 2,5 M TND) et la BH Banque (-30% à 54 M TND). Hors secteur financier, le secteur de la distribution (9 entreprises cotées) a enregistré la plus forte progression de son résultat net (+61% à 101 M TND), portée par les résultats positifs de Monoprix et Magasin Général. À l'inverse, le secteur de la construction (également composé de 9 entreprises cotées), a subi le repli le plus prononcé, avec un résultat net réduit de moitié à 5,5 M TND.

Le gouvernement présente les principaux axes de la Loi de finances pour 2026

La Cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, a tenu le 23 septembre 2025 un [conseil ministériel](#) consacré à l'examen du projet de loi de finances 2026 (PLF 2026), dont la version finale devra être présentée au Conseil des ministres avant d'être soumise à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) et au Conseil national des régions et des districts (CNRD). Selon le communiqué du gouvernement, le PLF 2026 s'articule autour de trois grands axes: (i) le renforcement de l'État social à travers notamment la diversification des

financements des caisses sociales, l'allègement de la charge fiscale pour les particuliers ou encore des aides pour garantir la justice fiscale; (ii) le soutien à l'investissement et aux entreprises à travers le lancement du Plan de développement 2026-2030, un appui aux entreprises publiques et au tourisme, un renforcement de l'investissement public, et la promotion du numérique et de la transition énergétique; et (iii) la poursuite de la réforme fiscale et lutte contre l'évasion, avec la modernisation du système fiscal et le renforcement de l'usage des paiements électroniques.

Les prestataires de services doivent désormais souscrire une garantie bancaire de 20 % du contrat

Le 23 septembre 2025, le ministre tunisien des Affaires sociales [a publié](#) au Journal Officiel un **arrêté** précisant les conditions d'application de l'article 30 du Code du travail, révisé dans le cadre de la loi n°2025-9 du 21 mai 2025 relative à l'interdiction de la sous-traitance. Pour rappel, cet article encadre les contrats de prestation de services et ou d'exécution de travaux entre entreprises, à condition que ces activités ne concernent pas l'activité principale et permanente de l'établissement bénéficiaire et que les travailleurs ne soient pas sous sa direction et son contrôle. Désormais, l'entreprise prestataire doit souscrire une garantie bancaire équivalente à 20% du montant du contrat (dans les trois jours suivant la signature) afin de sécuriser le paiement des droits des employés en cas de défaillance. En cas de non-paiement des salaires ou cotisations des employés, l'entreprise bénéficiaire sera tenue de régler les sommes engagées, puis de mobiliser la garantie souscrite par l'entreprise prestataire.

Le port de Tunis-Radès classé au 251^{ème} rang sur 405 au classement des ports les plus performants dans le monde

La quatrième édition de l'Indice de performance des ports à conteneurs (CPPI) de la Banque mondiale souligne les limites

structurelles du port de Radès, principal hub tunisien pour le fret conteneurisé. En 2024, Radès se positionne au 251^e rang mondial sur 405 ports évalués, avec des délais de traitement 86 % supérieurs à la moyenne internationale, perdant cinq places par rapport à l'édition de 2023. Ce résultat reflète les lenteurs, les congestions récurrentes et les insuffisances en modernisation d'une infrastructure qui concentre à elle seule 86 % du trafic conteneurisé national, rendant la compétitivité économique du pays directement tributaire de ses performances limitées. Classé 13^e port africain, Radès se situe dans une position intermédiaire sur le continent dominé par Port-Saïd en Égypte et Tanger Med au Maroc qui occupent respectivement les 3^e et 5^e rangs mondiaux, tandis que Dakar au Sénégal est 23^e. Mogadiscio en Somalie (49^e) et Toamasina à Madagascar (56^e) complètent le top 5 africain.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large de connectivité maritime tunisienne limitée, tel que souligné par la Banque mondiale dans son bulletin de mai 2025. Le trafic conteneurisé représente 16 % du volume total traité par les ports tunisiens et repose principalement sur Radès, alors que d'autres pays de la région ont connu une croissance importante dans ce domaine depuis 2013. La Tunisie se classait ainsi au 117^e rang mondial en matière de connectivité maritime au quatrième trimestre 2024 (CNUCED), un niveau inférieur à celui de ses voisins régionaux, ce qui traduit des écarts dans l'intégration commerciale et logistique.

Visite prospective d'une délégation d'équipementiers automobiles chinois en Tunisie

Le 18 septembre 2025, la [Tunisia Investment Authority](#) (TIA) a organisé à Tunis une rencontre sectorielle marquée par la visite d'une délégation de neuf entreprises chinoises spécialisées dans les composants automobiles dont Taikang Electronics et Autoliv. A cette occasion, la TIA a présenté le potentiel de la Tunisie comme plateforme

régionale pour l'industrie automobile à ces entreprises issues de différents segments de la chaîne de valeur (électronique, mécanique, câbles, plastiques, composants mécaniques) et a présenté les atouts du pays : proximité avec l'Europe, accords de libre-échange, main-d'œuvre qualifiée et infrastructures industrielles déjà opérationnelles.

La visite s'inscrit dans le cadre du Pacte de compétitivité du secteur automobile, annoncé par le ministère de l'Industrie, et a permis aux entreprises chinoises d'échanger avec plus de dix entreprises tunisiennes et filiales de groupes internationaux installés en Tunisie.

Conclusion d'un accord de partenariat entre Transavia et l'ONTT et ouverture de nouvelles routes

La compagnie aérienne Transavia (groupe Air France KLM) a signé un accord de partenariat avec l'Office national du tourisme tunisien (ONTT), le 24 septembre au salon IFTM à Paris, en présence de Mme Anne Guéguen, ambassadrice de France en Tunisie, de M. Sofiane Tekaya, ministre du tourisme de Tunisie et de M. Olivier Mazzucchelli, PDG de Transavia.

L'accord de partenariat s'inscrit dans une dynamique d'accroissement des flux touristiques entre la France et la Tunisie, et un objectif de 2 millions de visiteurs français en Tunisie par an d'ici à 2030, alors que Transavia a augmenté de 10% le nombre de sièges offerts pour l'hiver 2025-2026 par rapport à l'an dernier. Au total, la compagnie opérera 16 routes entre les deux pays, incluant une ligne nouvelle entre Toulouse et Tunis à partir du 26 octobre 2025. A partir du 20 avril 2026, une nouvelle ligne Montpellier-Djerba sera également ouverte. Avec plus de 40% de part de marché, Transavia est le 1er opérateur aérien entre la France et la Tunisie.

Tableau 1 – Principaux indicateurs structurels de la Tunisie.

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	53	56,3	57,9
Croissance du PIB réel, en %	1,4	1,4	1,4
Taux d'investissement, en % du PIB	11,9	10,7	10,3
Taux d'épargne, en % du PIB	10,2	8	7,2
Taux d'inflation annuel moyen, en %	7	6,1	6,5
Solde budgétaire, en % du PIB	-5,9	-5,4	-5,2
Recettes publiques, en % du PIB	28,5	28,1	27,6
Dépenses publiques, en % du PIB	34,5	33,3	33
Dettes publiques, en % du PIB	83,1	82,9	84,2
Solde courant, en % du PIB	-1,7	-2,7	-3,1
Réserves en devises, en Mds USD	9,2	8,1	7,2
Notation souveraine Fitch/Moody's	CCC+/CAA2 stable	B-/CAA1 stable	-

Tableau 2 – Principaux indicateurs conjoncturels de la Tunisie.

Indicateurs macroéconomiques	Période	Valeur	Var. par rapport à la période précédente
Croissance trimestrielle du PIB, en g.a. en %	T2 2025	+3,2%	+1,6 p.p.
Taux de chômage, en % de la pop. active	T2 2025	15,3%	-0,4 p.p.
Taux d'inflation mensuel, en %	Août 2025	5,2%	-0,1 p.p.
Recettes touristiques cumulées, en M TND	Au 10/09/2025	5 752 M TND	+8% en g.a.
Revenus du travail cumulés, en M TND	Au 10/09/2025	6 035 M TND	+7,8% en g.a.
Indicateurs monétaires et financiers	Période	Valeur	Var. en g.a.
Taux d'intérêt directeur, en %	Depuis le 26/03/2025	7,5%	-0,5 p.p.
Réserves de change, en jours d'importations	Au 24/09/2025	107 jours	-7 jours
USD/TND	Au 25/09/2025	2,92	-3,3%
EUR/TND	Au 25/09/2025	3,40	+0,6%

Sources : INS, BCT.

Libye

Lancement des négociations entre la Libye et la Grèce sur la limitation de leurs ZEE

Le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis a confirmé que la Grèce et le Gouvernement d'unité nationale (GUN) avaient lancé des négociations sur la délimitation de leurs zones économiques exclusives (ZEE). La première session des comités techniques a eu lieu à Athènes, la prochaine session devant avoir lieu à Tripoli avec pour objectif un accord visant à la résolution de litiges frontaliers entre les deux pays, alors même que l'entreprise américaine Chevron a annoncé avoir soumis une offre au gouvernement grec pour prospector les eaux au Sud de la Crète faisant l'objet des négociations entre les deux pays.

Ces négociations interviennent dans un contexte de tensions et de tractations entre les pays de l'Est de la Méditerranée au sujet des délimitations de leurs ZEE. Dans une lettre adressée à l'ONU en date du 3 septembre 2025, le gouvernement grec avait rejeté, au nom du droit international, le mémorandum d'entente (MoU) signé en 2019 par le gouvernement turc et le GUN et fixant leur frontière commune dans une zone à la souveraineté contestée par le Grèce. Alors qu'Ankara tentait de convaincre le gouvernement de Benghazi de ratifier ce MoU, ce dernier aurait assuré le gouvernement grec de son souhait de ne pas le ratifier à l'occasion de la visite de Belqacim Haftar à Athènes.

1^{ère} édition du *French-Libyan Energy Forum* au siège de Business France à Paris

La première édition du [French-Libyan Energy Forum](#) organisée par Business France et la National Oil Corporation libyenne s'est tenue ce mercredi 24 septembre à Paris. L'Ambassadeur de France en Libye, M.

Thierry Vallat, était présent, parmi 130 participants libyens et représentants d'entreprises françaises. Cette 1^{ère} édition a permis d'ouvrir la perspective de nouveaux partenariats entrepreneuriaux dans le secteur libyen de l'énergie, qui offre un important potentiel de croissance.



Panel inaugural du French-Libyan Energy Forum 2025

Tableau 3 – Principaux indicateurs structurels de la Libye.

	2024	2025 (p)	2026 (p)
PIB nominal, en Mds USD	48,4	47,2	47,7
Croissance du PIB réel, en %	1,9	16,1	4,4
Production pétrolière, en M b/j	1,1	1,4	1,5
Taux d'inflation annuel moyen, en %	2,3	2,3	2,3
Solde budgétaire, en % du PIB	-25,1	-5,3	-3,5
Solde courant, en % du PIB	-2	0,3	-0,3
Réserves en devises, en Mds USD	82,9	81,1	79,4

Source : Article IV Consultation for Libya, 25/06/2025.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : [S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.